

Agence Immobilière du Quercy Caussadais SARL au capital de 8 000 € - RCS Montauban 494 833 361 000 12 Siège social : 6 Bd Léonce Granié 82300 Caussade

Tél: 05 63 20 89 50 E-mail: caussade@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} AVRIL 2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Partie fixe : 4 000 € TTC (soit 3333,33 € hors taxe)

+

Partie variable : 5 % TTC (soit 4,16 % hors taxe)

Ces honoraires (partie fixe + partie variable) sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

*Cas particulier

- → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :
 - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
 - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N°TVA intra-communautaire : FR67494833361

Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens Carte professionnelle n°82-07-06 délivrée par la p réfecture de Montauban (82000)

Activités: Transaction et Gestion

Garantie financière Transaction et Gestion : CEGI, 128 Rue de la Boétie, 75378 PARIS Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante



Agence Immobilière du Quercy Caussadais SARL au capital de 8 000 € - RCS Montauban 494 833 361 000 12 Siège social : 6 Bd Léonce Granié 82300 Caussade

Tél: 05 63 20 89 50 E-mail: caussade@laforet.com

Locations – Barème à compter du 1er AVRIL 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n\u00a89-462 du 06/07/1989 :

10 % TTC du loyer annuel hors charge, partagée par moitié entre propriétaire bailleur et locataire. Cette rémunération de 10 % TTC est due au titre de la visite du logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail, la réalisation de l'état des lieux.

Le montant maximum des honoraires TTC facturés au locataire est plafonné à :

- 8€ / m² de superficie habitable pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail
- 3 € / m² de superficie habitable pour l'état des lieux d'entrée.

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels:

8,33 % HT du loyer annuel, soit 10 % TTC à la charge du mandant.

Commerciaux:

8,33 % HT du loyer annuel, soit 10% TTC à la charge du mandant.

Gestion locative – Barème à compter du 1er AVRIL 2017

Honoraires de gestion locative :

6 % HT des encaissements, (soit 7,20 % TTC, à la charge du bailleur).

Autres prestations:

Assurance loyers impayés, protection juridique, détérioration immobilière, frais de contentieux et départ prématuré du locataire : 2,25 % HT soit 2,70 % TTC des encaissements

N°TVA intra-communautaire : FR67494833361

Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens Carte professionnelle n°82-07-06 délivrée par la p réfecture de Montauban (82000)

Activités : Transaction et Gestion

Garantie financière Transaction et Gestion : CEGI, 128 Rue de la Boétie, 75378 PARIS Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante